

**CAHIER DES CHARGES
DES CHAMPIONNATS DE L'YONNE 2020**

ARTICLE 1	<u>Sous l'égide du COMITE DIRECTEUR</u> <u>De la commission d'organisation des compétitions</u>			
ARTICLE 2	Les dates et lieux retenus sont définitivement fixés chaque année par le comité directeur chargé des les communiquer aux sociétés en vue de l'établissement du calendrier officiel			
ARTICLE 3	Le comité de l'Yonne programme chaque année des « CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX » Championnats qualificatifs pour les championnats Régionaux B/F-C et de France FFPJP Pour les catégories suivantes :			
	CATEGORIES	CHAMPIONAT « 89 »	CHAMPIONNATS « Régional »	CHAMPIONNAT DE FRANCE
	SENIORS MASCULINS	Doublette provencale Triplette provencale Triplette Triplette promotion Doublette- Tête à Tête	Doublette provencale Triplette provencale Triplette Triplette promotion Doublette Tête à Tête	Doublette provencale Triplette provencale Triplette Triplette promotion Doublette Tête à Tête
	SENIORS FEMININES	Triplette Doublette Tête à Tête Marathon triplette	Triplette Doublette Tête à Tête Marathon triplette	Triplette Doublette Tête à Tête
	SENIORS MIXTES	Doublette Triplette	Doublette	Doublette
	JUNIORS	Triplette Doublette Tête à Tête	Triplette Doublette Honorifique	Triplette
	CADETS	Triplette Doublette Tête à Tête	Triplette Doublette Honorifique	triplette
	MINIMES	Triplette Doublette Tête à Tête	Triplette Doublette Honorifique	triplette
	BENJAMINS	Doublette Tête à Tête	Doublette Honorifique Tête à Tête honorifique	
	VETERANS	Triplette	Triplette	Triplette
	TIR Toutes les catégories sont concernées	Tête à Tête	Tête à Tête	

**CAHIER DES CHARGES
DES CHAMPIONNATS DE L'YONNE 2020**

ARTICLE 4	La société organisatrice de chaque compétition est responsable du choix des terrains et de la préparation d'ensemble. Le Comité Départemental est chargé d'adresser aux clubs organisateurs, le présent cahier des charges et doit veiller à sa stricte application
ARTICLE 5	<p style="text-align: center;">LICENCES FEDERALES</p> <p style="text-align: center;">Pour tous les Championnats application du règlement fédéral 2019</p> <p>Les licences FFPJP des joueurs et joueuses avec le certificat médical doivent être regroupées (dans une enveloppe, portant le n° du club, par équipe) remises par un responsable de chaque club pour contrôle au tables de marque du championnat au moins une demi-heure avant le début des parties.</p> <p><u>Tout joueur ou joueuse ne présentant pas sa licence, ne pourra participer à ces championnats.</u></p> <p style="text-align: center;">Sauf si il peut justifier son identité et s'acquitter de l'amende de 10€</p>
ARTICLE 6	<p style="text-align: center;">JURY</p> <p>Le jury sera affiche avant le début de la compétition il sera composé de 3 à 5 personnes . les membres du jury seront présents pendant toute la durée ou journée de la compétition- Il devra être composé de : l'arbitre principal (obligatoire), le président du club organisateur si possible, le ou les délégués du comité</p>

**CAHIER DES CHARGES
DES CHAMPIONNATS DE L'YONNE 2020**

	<p style="text-align: center;">POUR L'ORGANISATEUR ORGANISATION MATERIELLE</p>
<p>ARTICLE 7</p>	<p>Les organisateurs des Championnats de l'Yonne ont la charge pleine et entière de la préparation au point de vue matériel. Ils doivent disposer obligatoirement des installations et matériels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un abri couvert pour 5 personnes au moins ou sont installées des tables réservées à la tenue des graphiques. Le tout à proximité des terrains de jeux.- Un local propre pour accueillir 4 personnes qui subiront les teste de contrôle d'alcoolémie.- 2 tables pour exposer les trophées.- Un tableau d'affichage suffisant, nécessaire à la présentation du tirage au sort des poules.- Un tableau indicateur relatif aux numéros et lieux des terrains- Une sonorisation permettant de couvrir l'ensemble des terrains de jeux.- Un éclairage nécessaire pour les parties finales '(cadres).- Un poste de secours spécialisé- un bloc sanitaire (Femmes + Hommes)- Dans la mesure du possible, les buvettes doivent être suffisamment éloignées des aires de jeux et des tables de marque)- La société organisatrice devra afficher sa déclaration de buvette-- <u>Aucun alcool fort ne devra être servi (type licence 4)</u> <p>PETANQUE</p> <ul style="list-style-type: none">- Des terrains de jeux tracés, Numérotés si possibles pour les parties de poules de 4mx15m (avec minimum de 3mX12m).- Un carré d'Honneur, comprenant 16 jeux de 4mX15m (minimum 8 jeux) protégé par des barrières métalliques situées à 1m minimum des lignes de jeu)- Un emplacement réservé pour la presse, qui doit être invitée pour les photos et reportage d'usage.- .- Le club organisateur devra impérativement créer un espace de jeu entièrement réservé, délimité pour les cadets - minimes- Ces espaces pourront être dissociés.- Une chaise sera mise a disposition (à chaque extrémité du terrain) pour les coaches des équipes jeunes (juniors, cadets et minimes).Attention la chaise ne devra pas empiéter sur la surface de jeu (prévoir un espace suffisant (1m minimum) entre les lignes de jeu et les barrières)- <p>PROVENCAL</p> <ul style="list-style-type: none">- Des terrains de jeux tracés, numérotés, si possibles pour les parties de poules de 4m x 24m (avec un minimum de 1.50m en bout de piste soit 27m), avec une séparation en bois ou autre lorsque les jeux sont en vis-à-vis.

**CAHIER DES CHARGES
DES CHAMPIONNATS DE L'YONNE 2020**

<p>ARTICLE 8</p>	<p style="text-align: center;">REPAS & RECEPTION</p> <p>Les organisateurs doivent prévoir, un service de repas le midi et le soir selon l'importance du championnat, pour les responsables de la table de marque, le ou les arbitres (environ 4 à 8 personnes Délégués+ arbitres) Le comité avertira l'organisateur du nb de personnes du comité et arbitres. Une réception officielle des Personnalités et de la presse doit être prévue sur invitations, par le club organisateur avec un vin d'honneur lors de la remise des récompenses</p>
<p>ARTICLE 9</p>	<p style="text-align: center;">COUPES ET RECOMPENSES</p> <p>Outre les traditionnelles coupes et récompenses offertes par le comité, d'autres dotations doivent être prévues par le club organisateur d'un championnat, pour chaque joueur ou joueuse aux moins jusqu'aux perdants ou perdantes des demi-finales de chaque compétition Pour les jeunes et pour les finalistes en seniors</p> <p>Ces diverses récompenses seront remises solennellement à la fin de chaque championnat. Tout joueur ou joueuse concerné par cette dotation non présent à cette cérémonie, ne peut prétendre à recevoir ultérieurement sa récompense . Pour les féminines les coupes peuvent être remplacées par de beaux bouquets de fleurs.</p>